



CONTRAT ANNUEL A FLOT & A TERRE



TERRE & MER 2026 – PORT DE LA ROCHE-BERNARD

Votre bateau a flot toute l'année et à terre pendant 6 mois une années sur deux !

La possibilité d'un emplacement sur ponton pour 2 nuitées consécutives dans la limite de 40 nuitées annuelles dont un maximum de 20 en juillet et août

OPTION A

A flot sur le ponton offshore (non relié à la terre) ou sur corps-mort **du 1er avril au 1er octobre**

Un emplacement sur le terre-plein du port du **1er octobre au 1er avril**, un aller-retour de manutention, un calage, location de bers et nettoyage de la carène (si nécessaire) inclus.

Possibilité de séjourner sur le terre plein portuaire pour une semaine minimum entre le 1er avril et le 1er octobre inclus au contrat

Le contrat est non tacitement reconductible.

A l'issu d'un contrat Terre & Mer option A, il sera proposé un contrat Terre & Mer option B et inversement.

OPTION B

A flot sur le ponton offshore (non relié à la terre) ou sur corps-mort **toute l'année**

AVANTAGES CROISIÈRE

Réseau Pass-ports Escales

- Sous condition d'avis de croisière avant 12h, les 2 premières nuitées sont offertes à chaque escale
- Nombre de nuitées offertes illimité** dans les ports de la Compagnie des ports du Morbihan sauf Houat et Hoedic 1 nuit /an hors juillet et août
- Nombre de nuitées offertes jusqu'à 4 nuitées** par an et par ports, partenaires du réseau Pass-ports Escales
- Bonus navigation** : 2 nuitées pour 8 jours consécutifs de croisières ; 6 nuitées pour 15 jours consécutifs de croisières (croisières entre le 1/05 et le 30/09). Utilisation avant le 31/12, limitée à 1 nuit supplémentaire dans chacun des ports (soit un total de 5 nuits d'escales dans chaque port).
- Bonus écluse** : Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage A/R d'écluse d'Arzal sur Pass-port Ecluse permet un gain de 10 points Nautics (plafonné à 60 points par an)
- Bonus manutention** : Si 20 nuitées de croisière déclarées et constatées entre le 1er juin et le 30 septembre : gratuité d'une manutention ou A/R 24h sur terre-plein ou remise de 50% sur A/R terre-plein 48h ou 7 jours (Avantage valable jusqu'au 1er juin de l'année suivante).

AVANTAGES DIVERS

Facilités de règlement

Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/04 au 15/02 ou règlement comptant à signature du contrat

Carte plaisance Morbihan

Avec votre carte, profitez des avantages contractuels (et des bonus liés à vos escales)

Utilisez l'application "Plaisance Morbihan" et accédez facilement aux différents services et aux sanitaires. Gain de 10 points Nautics pour l'utilisation déclarée de la pompe eaux usées



Les manutentions sont soumises à validation technique du Comptoir Nautique



Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60
Terre & Mer		1074	1193	1319	1448	1583	1719	1861	2006	2154	2373	2531	2693	2860	3030	3385

L'OFFRE PASS-PORTS ESCALE

Une offre plus simple et plus avantageuse en 2026



+150 ports partenaires et + de 500 nuitées offertes.

Nuitées offertes en illimité* dans les 25 ports de la Compagnie des Ports du Morbihan en 2026.

*Dans la limite de 2 nuits consécutives par escale.

Exception Houat et Hoëdic : 1 nuitée offerte dans chaque port entre septembre et juin, payant en juillet et août).

Nuitées offertes dans les ports partenaires du réseau Pass-Ports Escales.

- ➔ • Suppression des regroupements de ports
- 4 nuitées offertes dans chaque port

NOUVEAU **Nuitées Bonus*** : pour toute absence déclarée en continu du 1^{er} mai au 30 septembre.

- 8 nuitées d'absence = 2 nuitées bonus
- 15 nuitées d'absence = 6 nuitées bonus

*Valables dans tous les ports du réseau jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dans la limite d'1 nuitée par port. Les nuitées doivent être déclarées et en continu.



Avec votre contrat, sous réserve de
déclaration d'avis de croisière avant 12 h
vous bénéficiez
des 2 premières nuitées d'escale offertes
dans les ports du réseau Passeport Escales*

Comment déclarer vos croisières :



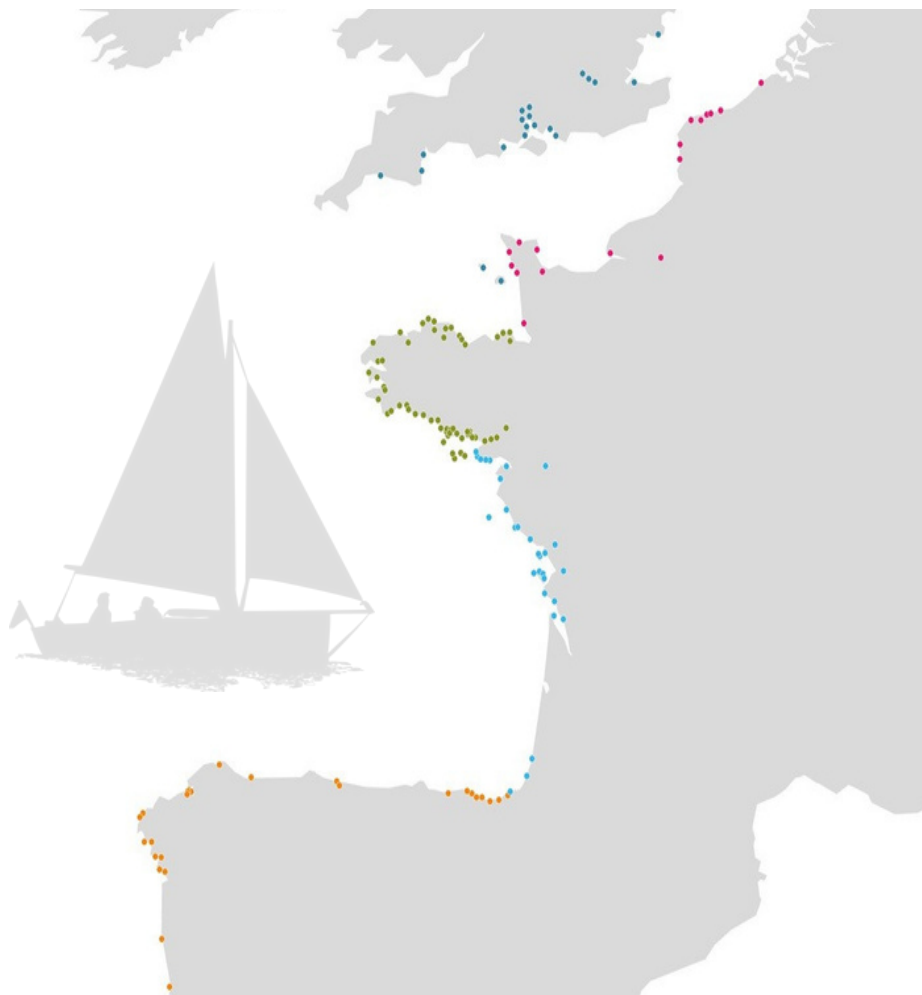
Sur l'application
« Plaisance Morbihan »



Sur le site de votre port
d'attache rubrique
« ma capitainerie numérique »



Par téléphone
02 85 52 04 54



* : Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie
** : Valide du 01/01 au 31/12 sauf du 01/07 au 31/08

GRANDE BRETAGNE	
Jersey St Heller	4
Guernsey St Peter	4
Torquay Marina	4
Brixham Marina	4
Plymouth Queen Anne's Battery	4
Hamble Mercury Yacht Harbour	4
Port Hamble Marina	4
Hamble Point Marina	4
Hamworthy Cobb's Quay Maina	4
Hythe Marina Village	4
Southampton Ocean Village Marina	4
Southampton Shamrock Quay	4
Southampton Saxon Wharf	4
Hayling Island Northney Marina	4
Hayling Island Sparkes Marina	4
Bray Marina	4
Windsor Marina	4
Chertsey Penton Hook Marina	4
Chatam Maritime Marina	4
Ipswich Woolverstone Marina	4

MANCHE ET MER DU NORD	
BELGIQUE	
KYCN Nieuwpoort	4
Royal Belgian Sailing Club	4
HAUTS DE FRANCE	
Dunkerque Marina	4
Dunkerque YC Mer du Nord	4
Gravelines	4
Port de Calais	4
Boulogne Marina	4
Etaples Sur Mer	4
SEINE MARITIME	
Le Havre	4
Rouen	4
MANCHE	
Port de Carentan	4
St Vaast La Hougue	4
Cherbourg Port Chantereyne	4
Port Diélette	4
Barneville Carteret	4
Port Bail Sur Mer	4
Granville Port de Hével	4

BRETAGNE NORD	
ILE ET VILAINE	
ST Malo Port des Sablons	4
ST Malo Port Vauban	4
CÔTES D'ARMOR	
Plouër Sur Rance	4
Port de Saint Cast	4
Pléneuf Val André Dahouët	4
Saint Brieux Port du Légue	4
Saint Quay Port D'Armor	4
Lezardrieux	4
Binic	4
Paimpol	4
Pontrieux	4
Tréguier	4
Perros Guirec Le Linkin	4
Perros Guirec Ploumanac'h	4
Trébeurden	4

FINISTERE	
Morlaix	4
Roscof	4
L'aber Wrac'h	4
Brest Le Château	4
Brest Le Moulin Blanc	4
Camaret sur Mer	4
Crozon Morgat	4
Douarnenez Port Rhu et Tréboul	4
Audierne	4
Port Lesconil	4
Loctudy	4
Combrit Sainte Marine	4
Port La Forêt	4
Concarneau	4
Névez Port Manec'h et Kerdruc	4
Moëlan Sur Mer Bélon	4
Clohars Carmoël Doëlan	4
Le Pouldu Laita	4
Le Pouldu Laita (SIVU)	4

BRETAGNE SUD	
MORBIHAN	
Larmor Plage Kernevel	illimitées
Lorient Centre	illimitées
Port Louis	illimitées
Hennebont	illimitées
Guidel	illimitées
Gavres	illimitées

Locmiquélic	illimitées
Etel	illimitées
Groix Tudy	4
Belle Île Sauzon	4
Belle Île Le Palais	4
Île Hoedic Argol et La Croix	1**
Île Houat Saint Gildas	1**
Quiberon Port Haliguen	illimitées
La Trinité Sur Mer	illimitées
Locmariaquer	4
Auray Saint Goustan	illimitées
Arradon Ports du Golfe	illimitées
Baden Port Blanc Île aux Moines	illimitées
Vannes	illimitées
Arzon Port du Crouesty	illimitées
Arzon Port Navalo	illimitées
Arzon mouillages	4
Sarzeau Saint Jacques	illimitées
Damgan Pénerf	illimitées
Arzal Camoël	illimitées
La Roche Bernard	illimitées
Folleux	illimitées
Redon	illimitées

CÔTE ATLANTIQUE	
LOIRE ATLANTIQUE	
Piriac sur mer	4
La Turballe	4
Le Croisic	4
La Baule Le Poulliguen	4
Pornichet	4
Nantes Métropole	4
Couëron	4
Erdre	4
Métropole Bélem	4
Trentemoult	4
Les Portes de l'Atlantique	4
Pornic Le Noëveillard	4
Île d'Yeu Port joinville	4

VENDEE	
ST Gilles Croix de Vie Port La Vie	4
Les Sables d'Olonne Port Olona	4
Les Sables d'Olonne Quai Garnier	4
Talmont St Hilaire Bourgenay	4
CHARENTE MARITIME	
La Rochelle Les Minimes	4
La Rochelle Le Vieux Port	4
Marans	4

Île de Ré Saint Martin	4
Île de Ré La Flotte	4
Oléron Le Château d'Oléron	4
Oléron Le Douhet et Boyarville	4
Oléron Saint Denis	4
Rochefort	4
Royan et Bonne Anse	4
Mortagne Sur Gironde	4
GIRONDE	
Verdon Sur Mer Port Médoc	4
LANDES	
Capbreton	4
PYRENES ATLANTIQUES	
Anglet Port du Brise Lames	4
Port d'Hendaye	4

ESPAGNE	
PAYS BASQUE	
Hondarribia	4
Orio	4
Getaria	4
Mutriku	4
Bermeo	4
Bilbao RC Martimo Del Abra	4
Saint Sebastien Donostia	4
Zumaia	4
ASTURIES	
Gijon Marina Yates	4
Puerto Deportivo de Gijon	4
GALICE	
RCN De Ribadeo	4
Marina Viviero	4
RCN La Coruna M. Real	4
CN Ria de Ares	4
CN de Sada	4
Sada Marina	4
La Corogne Marina Coruna	4
CN de Camarinas	4
Marina MUXIA	4
A Pobra do Caraminal	4
Marina Muros	4
RCN de Portosin	4
Vilanova de Arousa	4
CN de Portonovo	4
Marina Combarro	4

PORTUGAL	
Povoa de Varzim	4
Porto Atlântico	4